

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, NICOLAS Henri, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Procurations : PETITJEAN Cyriaque

Absent : DESESTRES Philippe

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Présentation et moment d'échanges sur le projet de l'Atelier du Bijou

M. le Maire donne la parole à Florent SOUBRILLARD, responsable du Pôle Développement Economique Val'Eyrieux et Jacqueline DUDAL, responsable du Site de Proximité.

Florent Soubrillard présente les activités qui seront développées pour chaque secteur du bâtiment :

- Sas d'entrée du public abritant des panneaux d'information sur les métiers du bijou et un poste d'accueil qui pourrait prendre la forme d'un Office de tourisme utilisant d'avantage les techniques 2.0 que de la documentation papier traditionnelle ;
- Vestiaire et musée participatif grand public contenant les matériels et machines restaurés provenant de l'ancien bâtiment et qui sont actuellement en cours d'installation ;
- Espace privé de pépinière des métiers du bijou qui abritera trois box. Ils seront occupés pendant quatre ans par des « pépins » actuellement en cours de recrutement ;
- La formation aux métiers du bijou sera également présente en liaison avec le Lycée professionnel Amblard de Valence.

Les travaux sont actuellement en cours d'achèvement ainsi que le calage des modalités de fonctionnement en vue d'une inauguration au printemps 2018.

Des échanges ont lieu avec le conseil municipal pour la bonne intégration du site dans les projets d'aménagement en cours autour du point d'entrée de la Dolce via, des hébergements, de la synergie entre les différentes activités touristiques qui se développent, des stationnements, de la sécurisation des accès piétons...

Jacqueline Dudal présente les travaux d'exploration du Site de proximité : état des lieux des locaux disponibles afin de pouvoir identifier des espaces supplémentaires d'accueil de pépinières des métiers du bijou, des espaces d'accueil des entreprises qui souhaiteraient s'installer localement, ou de proposer des activités touristiques supplémentaires.

Un exemple de réalisation est Pépit'art à Chandolas, pépinière d'entreprises des métiers d'art en Ardèche méridionale. <https://metiersdartardechemeridionale.jimdo.com>

Brigades vertes 2018

M. le Maire propose de faire appel, comme chaque année, aux services de débroussaillage des « Brigades vertes » pour une durée d'une semaine et un montant de 2215 € TTC. Ces travaux pourraient intervenir la semaine 24 ou 25.

Le conseil vote à l'unanimité cette intervention des « Brigades vertes » et autorise Monsieur le Maire à en faire la réservation.

Avenant n°1 au bail de la Poste

M. le Maire présente l'avenant n°1 au bail de la Poste qui est destiné à lui permettre, dans le cadre réglementaire du déploiement des « Maisons de Services aux publics » en zones rurales et de montagne, de mettre à disposition les locaux qu'elle loue à la commune à des opérateurs tiers. Il rappelle que pour l'instant il s'agit de la permanence de la Gendarmerie, le jeudi matin, comme lieu de premier contact.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer cet avenant au bail de La Poste.

Vote des subventions aux associations

M. le Maire, après avoir rappelé l'importance des associations dans la vie de la commune, donne la parole à M. Francis Girardot pour présenter les propositions de subventions de la Commission Associations et Sports, faites après examen des demandes argumentées et des justificatifs fournis. Le principe retenu est le maintien des taux de subvention de l'année précédente. Le montant de 9 060 € proposé se répartit comme suit :

AMICALE BOULES	300 €
AMICALE LAÏQUE	1 000 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500 €
A.P.E.L ECOLE ST JOSEPH	1 000 €
LES AMIS DE ROCHEBONNE	450 €
BIBLIOTHEQUE POPULAIRE	350 €
ASS. DPLE DES CONJOINTS SURVIVANTS	100 €
ASSOCIATION LA ST MARTINOISE	350 €
LES BOUDERLES 4X4	500 €
LES DONNEURS DE SANG	200 €
FLEUR DE VIE	200 €
A.C.C.A	300 €
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500 €
LE CLUB DES GENS HEUREUX	300 €
LE CLUB DES JEUNES	Pas de demande
LE CLUB DE PING-PONG	300 €
LE COMITE DES FETES	500 €
FNATH	100 €
LES CHEMINS OUBLIES	400 €
LES CŒURS VERTS	200 €
LES PATTARIS	Pas de demande
LES PETITES NOTES DE ROCHEBONNE	300 €
PREVENTION ROUTIERE	160 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
LA TRUITE ST MARTINOISE	Pas de demande
CATM	250 €
UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT	Pas de demande
UNION SAINT MARTINOISE DES ARTISANS ET COMMERCANTS	200 €

Une subvention exceptionnelle devra être demandée par le Club de l'Age d'Or pour son projet spécifique d'acquisition de matelas à eau.

Le conseil vote à l'unanimité cette répartition des subventions aux associations.

Approbation du projet d'aménagement bâtiments de la Gare

M. le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) nous accompagne pour l'étude de faisabilité de l'aménagement des bâtiments de la Gare. Lors des premières réunions avec le CAUE, nous avons sélectionné la solution d'aménagement d'hébergements type gîte d'étapes avec conservation du hangar, réhabilitation du commerce « Par monts et par vaux », conservation en l'état du snack, réhabilitation du bâtiment existant avec circulation verticale extérieure et sans modification de façade, augmenté d'une extension neuve. La circulation extérieure à l'arrière du bâtiment se fera au niveau de la cour arrière avec comblement du vide. Le CAUE doit nous présenter dans une réunion fin décembre, le document final de cette étude avec les modalités opératoires et le chiffrage de la solution retenue. M. le Maire souhaite recueillir l'approbation du conseil sur ce projet d'aménagement afin de pouvoir lancer le plus rapidement possible les demandes de subvention.

Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention le projet d'aménagement.

Recensement de la Population 2018

Notre commune est concernée par le prochain recensement de la population française par l'INSEE qui aura lieu au début de l'année 2018 et a l'obligation de l'organiser. En compensation des frais engagés, l'état verse une dotation (2 473 € en 2013). Pour ce recensement chacun aura la possibilité de remplir les formulaires directement en ligne sur le site Internet de l'INSEE au lieu de remplir les formulaires papiers. M. le Maire rappelle que comme pour les recensements précédents de 2008 et 2013 nous devons désigner un coordonnateur communal et recruter trois agents contractuels recenseurs.

- Le coordonnateur doit préparer le découpage de la commune en trois secteurs, préparer le matériel des agents recenseurs, ressaisir toutes les adresses avec la numérotation et éditer le relevé d'adresses de chaque agent, encadrer le travail des agents et saisir les données sur le logiciel de l'INSEE pour tous les formulaires qui n'auront pas été saisis directement sur Internet par les habitants. M. le Maire propose de désigner comme coordonnateur Mme Françoise CLAUZIER qui a déjà coordonné les précédents recensements. Elle bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et du paiement d'heures supplémentaires qu'elle sera amenée à effectuer.

Après en avoir délibéré le conseil désigne à l'unanimité Mme Françoise CLAUZIER coordinatrice du recensement 2018.

- Les trois agents recenseurs (un par secteur de 250 à 280 logements) font l'objet d'un recrutement d'agent contractuel. M. le Maire propose qu'ils soient rémunérés sur la base de 117 heures à l'indice correspondant au 1^{er} échelon d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité le recrutement de 3 agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activité lié au recensement de la population, sur les bases de la rémunération proposée.

Personnel communal : délibération portant création d'un emploi d'Adjoint technique territorial

M. le Maire rappelle que M. Jean-Luc DUVERT a initialement été recruté en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) puis en CDD (Contrat à Durée Déterminée) jusqu'au 31 décembre 2017. Les besoins du service nécessitent la pérennisation de cet emploi et la commune, satisfaite de ses services, souhaite faire évoluer son statut vers un emploi de titulaire en tant qu'adjoint technique territorial stagiaire. La commune ne dispose que d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe vacant par mutation d'un agent vers Val'Eyrieux et M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la création d'un poste d'Agent technique territorial au 1^{er} janvier 2018.

Indemnité de conseil à la Comptable du Trésor public

M. le Maire rappelle que Mme Mireille VAZQUEZ, comptable du Trésor du Cheylard, fournit à titre personnel une aide technique de conseil à la commune dans la confection et l'exécution de son budget. Cette activité de conseil peut donner lieu à une indemnité qui rémunère les vacations de conseil. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses de la commune des trois exercices précédents.

M. le Maire propose d'attribuer à Mme VAZQUEZ une indemnité de conseil au taux de 100%, correspondant aux prestations facultatives effectuées en 2017 soit un montant brut de 487,64 € et d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 45,73 € soit une indemnité totale brute de 533,37 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité une indemnité totale d'un montant de 533,37 € brut pour l'année 2017 à Mme Mireille VAZQUEZ Comptable du Trésor public.

Convention avec l'Ecole St Joseph

Le Conseil et le Bureau de l'OGEC ont été renouvelés et M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer avec les nouveaux responsables de l'association la Convention de participation financière de la commune au fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association, en reconduisant les conditions antérieures : financement pour les enfants du primaire et de la maternelle et subvention de 550,00 € par élève résidant sur la commune.

Le conseil après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec les nouveaux responsables de l'OGEC.

Questions diverses

- Remerciements

- Remerciements de l'Assoc'active pour la possibilité de stocker le matériel dans les locaux de la salle Polyvalente ;
 - Remerciement de Mme Hélène DUCHAMP pour l'aménagement du trottoir afin d'empêcher que des véhicules n'endommagent la gouttière de son garage ;
 - Remerciements du Secours catholique pour la subvention exceptionnelle d'aide à l'ouverture de la boutique solidaire ainsi que pour l'hébergement des activités offert depuis de nombreuses années ;
 - Remerciements du Comité des fêtes d'Arcens pour le prêt du parquet et l'aide pour le transport au mois de juillet.
-
- **Une rose un espoir.** Passage à Saint Martin de Valamas de la caravane moto au profit de la LIGUE contre le Cancer, Comité de l'Ardèche, le samedi 28 avril 2018.
 - **Lettre d'information ADIS.** M. le Maire donne lecture du courrier reçu attirant l'attention sur les effets néfastes des mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2018 pour le Mouvement HLM.
 - **Demande de subvention Rugby Club Eyrieux.** Suite au courrier de demande de subvention reçu, la mairie a demandé la liste des enfants de Saint Martin de Valamas inscrits avant de déterminer la suite à donner.
 - **Courrier de demande de soutien de Radio des Boutières.** Conscient de l'importance de l'existence d'une radio de proximité dans notre environnement rural de montagne, le conseil vote à l'unanimité l'envoi d'un courrier de soutien moral à Radio des Boutières.
 - **Information cimetièrre.** La commune a demandé un devis pour l'extension du colombarium qui n'a plus de place disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.